

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale

DÉCLARATION DU SÉNÉGAL

78^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 11.2 de l'ordre de jour	Projet de budget programme 2026-2027
Document	A78/6
Action attendue	Adopter le BP 2026-27
Durée	4mn

Madame la Présidente,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Distingués Délégués,

Le Sénégal a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 47 États Membres de la Région Afrique de l'OMS.

La Région africaine félicite le Secrétariat d'avoir mené à bien l'exercice de hiérarchisation des priorités demandé par le Conseil exécutif en février 2025.

En outre la région Afrique félicite le Directeur général pour la mise en œuvre des réformes du Secrétariat en commençant par le siège permettant la rationalisation organisationnelle pour une meilleure efficience. Il s'agit véritablement d'un leadership par l'exemple.

La réaffectation des ressources vise à protéger l'impact au niveau des pays et reflète le principe « Les pays d'abord », bien que sa mise en œuvre pratique nécessite un suivi attentif.

Dans cette période de crise que traverse l'OMS, la Région Afrique encourage le secrétariat, lui renouvelle son engagement à l'accompagner dans la mise en œuvre du budget programme 2026-2027, et formule à son attention les recommandations suivantes :

1. **Maintenir les allocations budgétaires pour le renforcement des pays et l'innovation en matière de données, les investissements consacrés à la santé numérique, à l'intelligence artificielle ;**
2. **Plaider en faveur du respect de l'engagement d'augmenter les contributions obligatoires de 20% :** en effet, la Région Afrique réaffirme encore sa volonté et son intérêt à augmenter de 20% les contributions obligatoires. Il est important, aujourd'hui, plus que jamais, de garantir cette augmentation de 20% afin que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), avec tous les États Membres puissent répondre aux besoins et aux défis de nos citoyens, en particulier en Afrique. L'impact de nos interventions est mesuré au niveau des pays, nous devons alors renforcer leurs capacités. Nous devons veiller à ce que toutes nos populations soient prises en compte, personne ne doit être laissé en rade. Nous devons apporter le soutien nécessaire aux pays, en particulier ceux qui sont les plus impactés par la crise financière actuelle, en tenant compte des besoins déjà identifiés. Et cela ne sera possible que si l'Organisation qui nous soutient dispose de ressources suffisantes, et d'un financement durable. Cette augmentation des contributions obligatoires est une étape cruciale pour la réalisation de nos objectifs communs. C'est pourquoi nous plaidons et exhortons chaque État Membre à soutenir cette augmentation de 20 % des contributions obligatoires, comme nous nous y étions engagés à la 75^{ème} Assemblée mondiale de la Santé ;
3. **Poursuivre le premier cycle d'investissement de l'OMS,** et fournir la ventilation des contributions et leurs liens aux produits, aux pays et aux domaines thématiques spécifiques. De plus, la Région Afrique invite le secretariat à mettre en place un mécanisme de suivi visible permettant

d'évaluer si ces engagements ont contribué à réduire le déficit opérationnel de l'OMS. La transparence et les mécanismes de suivi des résultats du cycle d'investissement seront essentiels à l'avenir ;

4. **Assurer l'alignement de l'allocation des ressources sur les besoins déjà identifiés par les États Membres lors de l'exercice de repriorisation ; et veiller à une bonne gouvernance dans la mise en œuvre.** Tout en créant un impact dans les pays, les États membres exhortent le Secrétariat à continuer de souligner l'importance cruciale des fonctions habilitantes transversales ancrées sur les principes de bonne gouvernance, de responsabilité, de transparence, de conformité, de financement durable, d'optimisation des ressources, de gestion axée sur les résultats et d'apprentissage organisationnel ;
5. **Promouvoir et soutenir la résilience des systèmes de santé face aux conséquences du changement climatique ;**
6. **Renforcer le rôle du Bureau régional en tant que facilitateur** en maintenant un financement ciblé pour les fonctions du Bureau régional ayant un impact direct sur les pays, telles que les plateformes de données, la coordination des urgences et la supervision technique.
7. Alors que nous adoptons une perspective plus réaliste sur le budget et le niveau de financement pour le prochain exercice biennal, ne perdons pas de vue pourquoi nous sommes tous ici. Nous devrions constamment placer la santé au centre des discussions sur les ressources, les fonctions de base et les fonctions habilitantes. En tant que tel, malgré les défis financiers et économiques, l'Organisation restera déterminée à fournir la santé, à promouvoir la santé, à protéger la santé ainsi qu'à stimuler l'organisation vers la performance. Ainsi la **région demande que soient incluses dans le rapport les récompenses/incitations à atteindre les objectifs et les mesures dissuasives à ne pas les atteindre, ainsi que les bénéficiaires des récompenses ou des incitations**

Je vous remercie de votre bien aimable attention.